

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 13 septembre 2023

Le Conseil municipal a nommé Mme Lara Dumoulin en tant qu'assistante socio-éducative auprès de la structure d'accueil Snoopy, pour un taux d'activité à 50%, avec une entrée en fonction de suite.

Le Conseil municipal a nommé M. Bruno Brasil au poste d'animateur socioculturel à 70%, avec une entrée en fonction au 1er janvier 2024.

Le Conseil municipal a décidé de remplacer dix cadres de cibles à 300 mètres du stand de tirs « Les Moulins ».

Le Conseil municipal/bourgeoisial a donné son accord pour le renouvellement du droit de passage sur les parcelles nos 1 et 3 de la ligne à haute tension Chamoson - Mühleberg.

Le Conseil municipal a autorisé les dépôts à l'enquête publique :

- du dossier d'oeuvre d'art sur la cage d'ascenseur du bâtiment du cycle d'orientation,
- du dossier pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour les sapeurs-pompiers et la police municipale.

Le Conseil municipal a délivré à Mme Stéphanie Risse, domiciliée à Savièse, l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public «L'Envol By Stéph et Céline» (modification de l'autorisation délivrée en 2021), selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête.

Le Conseil municipal a décidé de fixer comme suit les frais de rappels et de poursuites :

Impôts (similaire aux tarifs en vigueur auprès du service cantonal des contributions)

- 1er rappel sans frais délai 10 jours
- 2ème rappel avec mention SOMMATION CHF 25.-- délai 10 jours
- Poursuite CHF 40.--

Factures diverses (en adéquation avec la moyenne des tarifs pratiqués par d'autres communes)

- 1er rappel sans frais délai 10 jours
- 2ème rappel avec mention SOMMATION CHF 25.-- délai 10 jours
- Poursuites CHF 40.--

Le Conseil municipal a pris acte de la constitution de l'association "les histoires du coin du feu", dont le siège est situé à Savièse et lui souhaite plein succès dans la concrétisation du but poursuivi.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, divers mandats pour l'agrandissement de l'espace de la nurserie "jaune" de la structure d'accueil Snoopy, à savoir à Fabrikabois - Siemens - Nicolas Dumoulin Sarl et AZ électricité. Les travaux de démontage seront effectués par le service communal de l'entretien.

Le Conseil municipal a nommé M. Daniel Reboredo, médecin, au poste de responsable de la cellule Santé publique & Secours au sein de l'Etat-major communal avec une prise de fonction au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable au perron de Visse, le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, à :

- la maison DPE électrotechnique, Sierre, l'intégration des sources de Visse sur la télégestion de la commune,
- les travaux de génie civil et béton armé en relation avec la pose de la nouvelle chambre du Drain Cotter à l'entreprise Beney Terrassements Sarl.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil et béton armé à l'entreprise Reynard-Debons SA pour l'aménagement de la place de rencontre de Prafirmin.

Le Conseil municipal a adjugé à Oiken SA, la mise en place du module d'éclairage dynamique le long de la route de Monteiller, depuis Mourlandan jusqu'à la route de Binii.

Le Conseil municipal a décidé, pour les affiches qui sont posées lors des campagnes électorales, de tolérer au bord des routes, uniquement les bâches et les grandes affiches posées sur des structures en bois. Les autres affiches doivent être publiées sur les panneaux communaux posés uniquement pour les campagnes électorales.